

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## Article 1 : ORGANISATEUR

MEDECINS SANS FRONTIERES, association luxembourgeoise sans but lucratif dont le siège est situé au 68, rue de Gasperich L-1617 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro F4090, organise un JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT du vendredi 19 décembre 2025 00h01 au dimanche 18 janvier 2026 23h59.

## Article 2 : TERRITORIALITE

Ce jeu, GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT, est ouvert comme suit :

- via un formulaire de participation en ligne à remplir sur msf.lu du vendredi 19 décembre 2025 00h01 au dimanche 18 janvier 2026 23h59.

Le personnel de MSF Luxembourg et les membres du Conseil d'Administration de MSF Luxembourg ne peuvent pas participer au jeu-concours.

## Article 3 : PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au tirage au sort, il suffit aux personnes intéressées de remplir le formulaire de participation en ligne et de respecter les étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire d'inscription sur <https://msf.lu/articles/votez-pour-la-photo-de-lannee-2025> en y indiquant les informations demandées,
2. Accepter sans réserve le règlement,
3. Valider le formulaire via msf.lu.

Toute participation au jeu incomplète ou validée hors délai sera considérée comme nulle. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans restriction ni réserve. Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans validation préalable par le participant de la case relative à l'acceptation sans réserve du règlement

## Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Le tirage au sort sera effectué après la clôture des participations, parmi tous les participants ayant dûment complété et validé le formulaire.

Le tirage au sort sera effectué par des représentants de MSF Luxembourg en son siège administratif après la date de fin des votes et désignera le gagnant qui se verra attribuer un lot, tel que défini ci-après :

La personne tirée au sort sera primée par le lot suivant : Le livre « MSF Luxembourg au cœur de l'humanitaire » d'une valeur unitaire de 40,00€.

L'attribution du prix ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

Il est expressément précisé que MSF Luxembourg ne sera pas tenue de faire parvenir ses gains à un membre gagnant :

- ayant violé l'une des dispositions du présent Règlement ;
- dont la notification de gain ne peut être valablement envoyée par MSF Luxembourg (adresse électronique ou numéro de téléphone erroné...) ;

Dans tous les cas où MSF Luxembourg se verra contrainte d'annuler les gains, aucun dédommagement ne sera alloué à la personne concernée.

## Article 5 : REMISE DES LOTS

Le lot sera remis au gagnant par voie postale ou par remise en main propre dans les locaux de MSF Luxembourg au 68 rue de Gasperich 1617 à Luxembourg.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou échange d'aucune sorte.

## Article 6 : RESPONSABILITES ET DROIT DE MSF LUXEMBOURG

Il est rappelé que le simple fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En soumettant le formulaire de participation au jeu-concours, MSF Luxembourg se réserve le droit d'utiliser les informations de contact des participants pour les contacter ultérieurement, principalement par email, pour leur envoyer des informations sur les missions de l'association, sur les événements organisés par MSF Luxembourg et d'appeler à leur générosité par un don. À tout moment les participants pourront s'opposer à l'envoi de ces courriels, en cliquant sur le lien de désabonnement figurant en bas des emails reçus.

### 6.1. Arrêt ou modification du jeu

MSF Luxembourg ne saurait être tenu pour responsable si, pour une raison quelconque ce jeu venait à être écourté, modifié ou annulé. En effet, MSF Luxembourg se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient et ce, sans que les participants ne puissent prétendre à une information individualisée, ni à des dommages et intérêts.

### 6.2. Exclusion d'un participant

MSF Luxembourg se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché.

## Article 7 : RESPONSABILITES ET DROIT DES PARTICIPANTS

### 7.1 Accès aux informations nominatives

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante MSF Luxembourg, 68 rue de Gasperich L-1617 Luxembourg ou par mail à l'adresse suivante : [privacy@msf.lu](mailto:privacy@msf.lu).

Ces informations, nécessaires au traitement du gagnant, sont au seul usage de MSF Luxembourg.

### 7.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable au siège de MSF Luxembourg et sur le site de MSF Luxembourg [www.msf.lu](http://www.msf.lu). Il est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, par e-mail à l'adresse suivante [privacy@msf.lu](mailto:privacy@msf.lu).